

prochain exercice. Nous avons grandement besoin de ce montant à l'heure qu'il est, afin d'acquitter le coût de ces graines de semences, parce que les colons se préparent déjà à ensemercer le sol et que si nous voulons rendre quelques services, il devient pour nous nécessaire de fournir ces graines de semences en temps utile.

M. SCHAFFNER : Pourquoi cette nécessité se ferait-elle sentir? Les récoltes ont été assez bonnes l'année dernière.

L'hon. M. OLIVER : Je regrette d'avoir à dire que la moisson n'a pas été aussi bonne dans toutes les parties de cette région. Dans une partie de l'Ouest la pluie a manqué durant l'automne et les propriétaires de homesteads n'ont pas moissonné grand'chose. Nous demandons un crédit qui nous permettra de fournir à ces gens-là des graines de semences pour le printemps 1911 et il est d'urgence extrême que l'on pourvoie, sans retard aucun, à la distribution de ces graines de semences.

M. DANIEL : Les intéressés remettent-ils au ministère le coût de ces graines de semences?

L'hon. M. OLIVER : Il y a des cas où l'on n'observe pas cette règle, mais il s'agit d'une transaction d'affaires en tous points et dans la grande majorité des cas on remet l'argent en temps utile avec intérêt. La région principalement intéressée est celle que traverse au sud la voie du chemin de fer canadien du Pacifique et à l'ouest, le chemin de fer du Sault, région où la pluie a manqué durant presque toute l'année dernière. Les perspectives sont plus favorables cette année et nous croyons qu'il est de l'intérêt du pays de fournir à la population intéressée l'occasion de compter sur une quantité de graines de semences suffisantes pour nous faire espérer une moisson assez rémunératrice cette année.

M. SCHAFFNER : Il s'agit de l'Alberta méridional, n'est-ce pas?

L'hon. M. OLIVER : Dans la partie sud de l'Alberta occidental la récolte a été assez bonne, mais c'est dans le sud-est de l'Alberta, le long de la ligne qui sépare cette province de celle de la Saskatchewan et dans le sud-ouest de cette dernière que le manque de pluie s'est fait sentir le plus vivement l'an dernier et l'on comptait dans cette région un grand nombre de gens qui n'avaient pas eu le temps de préparer leurs terres de façon à ce que ces dernières ne souffrissent de la sécheresse. Le manque de pluie et un défrichement incomplet réunis furent la cause d'une disette presque complète l'année dernière.

M. SCHAFFNER : L'honorable ministre veut-il fournir à la Chambre quelque renseignement sur la méthode qu'il a adoptée en vue de la distribution de ces graines de

semences et des prix de ces dernières au bousseau?

L'hon. M. OLIVER : Je ne puis fournir à mon honorable ami les détails que j'aimerais lui faire connaître. Nous devons faire face aux circonstances au fur et à mesure qu'elles surgissent. D'abord, les fonctionnaires du département font une inspection de cette partie du pays dans le but de s'assurer si la récolte a manqué par toute cette région. Nous n'avons l'intention de fournir des graines de semences à quiconque a perdu sa moisson, non, mais seulement aux colons qui se trouvent établis à des endroits où la récolte a manqué complètement. Après nous être assurés de ce fait, nous fournissons des formules de requêtes au bureau de poste, à ceux de la Gendarmerie à cheval, au bureau des terres et à d'autres endroits où se trouvent des fonctionnaires du département dans la région affectée. Le ministère étudie ces requêtes. On ne peut accorder à chaque individu que la quantité de graines lui permettant d'ensemencer trente acres; nous estimons que cela le mettra en mesure de faire sur une assez grande échelle l'ensemencement de sa terre pour l'année suivante.

C'est notre division de l'immigration dont le siège principal est à Winnipeg et dont M. Bruce Walker est le chef, qui achète et qui distribue ces graines de semences. Le travail réel se trouve sous la direction de M. Bruce Walker. C'est par l'intermédiaire de son personnel que M. Walker s'occupe de ces différentes requêtes; qu'il achète les graines de semences et qu'il préside à leur distribution. La terre du propriétaire de homestead qui reçoit ces graines de semences se trouve, pour ainsi dire, hypothéquée pour la valeur de ces dernières. A l'heure qu'il est les fonctionnaires du département des terres aident les fonctionnaires du département de l'immigration dans ce travail.

M. SCHAFFNER : Il y a quelques années le Gouvernement du Canada a consacré un montant considérable à l'achat de graines de semences parce que la récolte avait manqué dans l'Ouest. Si cela n'était pas contraire au règlement, je demanderais à l'honorable ministre de nous expliquer en quelques mots l'état de choses qui existe sous ce rapport aujourd'hui; combien a été payé et combien reste dû.

L'hon. M. OLIVER : Je regrette ne pas avoir ces chiffres sous la main, mais il y a quelque temps, répondant à une question, j'ai indiqué les calculs exacts. Du montant total de toutes ces avances que nous avons faites au cours de ces dernières années il ne nous reste qu'environ \$100,000 à consacrer aux mêmes fins, ce qui est, en vérité, une très faible fraction du montant total.